

Un tramway nommé Kafka

Cindy Mendicino

Politique lausannoise



Jeudi, sur les coups de midi, les journalistes se retrouvent face à trois communications pour le moins contradictoires. Le Tribunal administratif fédéral prononce le «coup d'arrêt» d'une rampe nécessaire à la construction du tram Lausanne-Renens. Un communiqué de presse des autorités salue pour sa part le «feu vert» accordé au même tram par le même tribunal. Pendant ce temps-là, sur Facebook, l'opposant historique à cette rampe, Toto Morand, sable le champagne.

Le monde merveilleux de la communication permet souvent de raconter l'histoire à son avantage. Tout le monde peut se dire gagnant. La réalité est plus grise. Et tend à montrer que la décision de la justice fait davantage de perdants que de gagnants. Il y a d'abord la population qui peine toujours plus à se déplacer dans l'agglomération. 11,5 millions de passagers annuels pourraient être amenés à emprunter ce tram. Il y a ensuite la classe politique qui ne sort pas grandie de cette affaire. Se féliciter d'un arrêt du Tribunal administratif fédéral, c'est bien, éviter la castagne devant la justice, c'eût été mieux.

«La décision de la justice fait davantage de perdants que de gagnants»

Seulement, cela requiert de la diplomatie. Pas exactement la caractéristique première des personnes qui ont mis sur pied ce dossier. En particulier, les anciens municipaux lausannois Daniel Brélaz et Olivier Français, auteurs de cette rampe de contournement. Résultat, leurs successeurs et le Canton en sont réduits à faire recours et à prier pour que le Tribunal fédéral tranche en leur faveur. Les autorités assurent qu'elles avaient calculé leur coup en intégrant même les embûches judiciaires. C'est dire si elles avaient confiance en leur projet!

Les opposants, emmenés par un Toto Morand qui ne lâchera rien, mais aussi par les Verts lausannois - qui ont sagement attendu le départ à la retraite de Daniel Brélaz pour oser affirmer leur désaccord -, gagnent certes une victoire d'étape. En réalité, ils gagnent surtout du temps. Car la justice ne conteste en rien ni le tram ni la nécessité de construire cette route à travers la forêt du Flon. Elle met simplement le doigt sur un vice de procédure. Au-delà de savoir qui en profitera, cela marque surtout un arrêt de plus sur le tracé d'un tram qui file droit vers l'absurde. **Page 3**